



## *Municipalité de Saint-Claude*

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JoB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

**ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX**  
**SUITE À L'ÉLECTION PARTIELLE**  
**22 MARS 2015**

En tant que présidente d'élection, voici les deux nouveaux membres du conseil municipal; les membres ont été élus par acclamation le 20 février 2015. Ils ont été assermentés.

**Voici les résultats de l'élection partielle:**

<b>Membres du conseil</b>	<b>Adresse</b>	<b>Assermentation</b>
<b>Conseiller district 3</b> Yves Gagnon	583, rang 7 Saint-Claude, QC JOB 2N0	22 février 2015
<b>Conseiller district 4</b> Étienne Hudon-Gagnon	741, ch St-Cyr Windsor, QC J1S 2L5	20 février 2015

Tous deux exerceront leur fonction de membre du conseil conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité et des contribuables qui la composent.

J'ai signé le 2 mars 2015.

---

Yves Gagnon, conseiller district 3

---

Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 4

---

Hervé Provencher, maire

Le 2 mars 2015

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue le lundi 2 mars 2015. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Madame Diane Roy et Messieurs Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon, Yvon Therrien et Bruno Marchand.

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma. France Lavertu est absente. L'officier en bâtiment, secrétaire, Mathilde Noël, la remplace et est présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

**MOT DE BIENVENUE**

## **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR** **LUNDI 02 MARS 2015**

- 1- Ordre du jour
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Nomination officielle et assermentation nouveaux élus
- 5- Dépôt des états financiers – questions
- 6- Atelier de travail – 2 février reprise 9 février
- 7- Demande de commanditaire : expo de Richmond
- 8- Période de questions
- 9- Incendie
  - a) Vérification mécanique
  - b) Demande de la Ville de Danville : entente incendie
- 10- Voirie
  - A) Renouvellement inscription des véhicules lourds
  - B) Soumission: abat poussière
  - C) Soumission; gravier
  - D) Achat d'ardoise
  - E) Fauchage de bord de route
- 11- Loisirs
  - a) Fête des bénévoles
  - b) Location de la cantine terrain de balle
  - c) Responsable du terrain de balle
  - d) Réseau biblio : responsable et représentant de la bibliothèque
  - e) Table de concertation pour les aînés du VSF : invitation au salon Info-Aînés et demande de financement
- 12- Caisse populaire : intention projet d'acquisition
- 13- CA : dragage de l'embouchure de deux tributaires
- 14- Demande de changement règlement de permis et certificat - prélèvement
- 15- Nouveaux membres du conseil
  - a) Dépôt des divulgations des contributions électorales
  - b) Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
  - c) Dépôt des serments pour le règlement du code éthique des élus no 2014-298
  - d) Formation pour les élus (code éthique )
- 16- Formation des comités
- 17- Reconduction du programme Accèslogis Québec
- 18- Procédure vente pour taxes, bref de saisi
- 19- Dépôt registre des bâtiments à risque d'amiantes
- 20- Période de questions
- 21- Comptes
- 22- Correspondance
- 23- Varia

### **2015-03-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

### **ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-03-02 PROCÈS-VERBAL**

Attendu que tous les membres du conseil ont déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance du mois précédent ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la secrétaire en vertu du règlement no 155A soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la dernière séance et que ledit procès-verbal soit accepté.

### **ADOPTION : 6 POUR**

### **NOMINATION OFFICIELLE DES ÉLUS**

Le maire, Hervé Provencher, présente l'assermentation officielle des nouveaux membres du conseil et les invite à signer le livre des minutes pour confirmer le tout.

## **DÉPÔT ET EXPLICATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers préparés par la firme Deloitte pour l'année 2014 sont déposés.

Monsieur Normand Domingue, représentant de la firme Deloitte, explique les états financiers 2014.

**Aucune question de l'assistance.**

## **2015-03-03 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Diane Roy et résolu d'accepter le rapport financier 2014 déposé par la firme Deloitte.

**ADOPTION : 6 POUR**

## **ATELIER DE TRAVAIL – 2 FÉVRIER REPRISE 9 FÉVRIER**

Une mention pour expliquer que la séance du 2 février était une séance de travail.

La directrice générale, après des vérifications auprès de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, constate le 3 février 2015 qu'il n'y avait pas quorum. L'assemblée publique du conseil ne pouvait se tenir. Dans les circonstances la rencontre est considérée comme un atelier de travail.

Le quorum du conseil d'une municipalité locale est la majorité de ses membres (4 élus sur une possibilité de 7). Ref : Art 147 du Code municipal.

Une séance extraordinaire a été tenue le 9 février 2015.

## **2015-03-04 DEMANDE FINANCIÈRE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHMOND**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati et, appuyé par la conseillère Diane Roy résolu qu'une aide financière soit accordée pour un montant de 40\$ à la société d'agriculture de Richmond pour une annonce dans le cahier souvenir pour ¼ de page, grandeur carte professionnelle.

**ADOPTION: 6 POUR**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Aucune question de l'assistance.**

## **INCENDIE :**

### **2015-03-05 VÉRIFICATION MÉCANIQUE POUR CAMIONS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand et appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les camions ci-dessous désignés soient vérifiés et inspectés (+/- 850\$) et que Monsieur Jean Labrecque soit autorisé à procéder aux réparations s'il y a lieu avec l'équipe du garage municipal. Le tout doit être accompli avant la fin avril 2015.

LA85221-9, L397746-2 et L390125-7

**ADOPTION : 6 POUR**

### **2013-03-06 DEMANDE DE LA VILLE DE DANVILLE : ENTENTE INCENDIE**

Attendu que la municipalité de Saint-Claude a reçu une demande de négociation d'entente incendie de la ville de Danville.

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de transférer le document au comité incendie pour analyse et de reporter ce point à une séance ultérieure.

**ADOPTION et REPORTÉ : 6 POUR**

**VOIRIE :**

**2015-03-07 RENOUELEMENT D'INSCRIPTION DES VÉHICULES LOURDS**

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati et appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la directrice générale, sec-très. Madame France Lavertu soit autorisée à compléter les formulaires requis pour l'inscription des véhicules lourds au registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'en payer les frais de 136\$ pour tous les véhicules.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-08 CHOIX SOUMISSIONNAIRE ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE**

Attendu que la municipalité de Saint-Claude a demandé des soumissions par lettre d'invitation pour l'achat d'abat poussière;

Attendu que trois soumissions ont été reçues ;

Compagnie	Liquide	Granule
Somavrac C.C. Inc.	0,308\$ par litre	525\$ la tonne
Calclo Inc	0,3120\$ par litre	-----
Sel Warwick	-----	485\$ la tonne

Attendu que suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions, le conseil opte pour l'essai d'abat-poussière en flocon et de conserver une partie en liquide,

En conséquence, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que la soumission de chlorure de calcium liquide soit retenue soit la soumission de Somavrac Inc. au coût de 0,308\$ le litre incluant main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et accessoires nécessaires à l'épandage. Le prix est fixe pour 2015.

La municipalité achètera pour environ +/- 24 000 plus taxes de calcium liquide. Le calcium liquide (+/- 76 000 litres) sera commandé par le responsable en voirie en temps opportun.

Qu'un deuxième épandage si nécessaire sera à confirmer pour certains secteurs de la municipalité.

Que cette résolution fait foi de contrat entre les parties.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-09 CHOIX SOUMISSIONNAIRE ABAT-POUSSIÈRE EN GRANULE**

Attendu que la municipalité de Saint-Claude a demandé des soumissions par lettre d'invitation pour l'achat d'abat poussière;

Attendu que trois soumissions ont été reçues ;

Compagnie	Liquide	Granule
Somavrac C.C. Inc.	0,308\$ par litre	525\$ la tonne
Calclo Inc	0,3120\$ par litre	-----
Sel Warwick	-----	485\$ la tonne

Attendu que suite à l'ouverture et l'analyse des soumissions, le conseil opte pour l'essai d'abat-poussière en flocon et de conserver une partie en liquide;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu

Que la soumission de chlorure de calcium en granule soit retenue soit la soumission de Sel Warwick au coût de 485\$ la tonne, livrée et déchargée au garage municipal. Le prix est fixe pour 2015.

La municipalité achètera 26 tonnes pour environ +/- 13000\$ plus taxes de calcium en granule. Le calcium en granule sera commandé par le responsable en voirie en temps opportun.

Que cette résolution fait foi de contrat entre les parties.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-10 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE: FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

Attendu que la municipalité de Saint-Claude a demandé des soumissions par lettre d'invitation pour la fourniture de matériaux granulaires;

Attendu qu'il y a eu trois soumissionnaires pour différentes sortes de gravier ;

**SOUSSION "FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2015"**

Prix à la tonne métrique

<b>MATÉRIAUX</b>	<b>Excavation M Toulouse</b>	<b>DJL</b>	<b>Sintra</b>
Gravier brut	4,75\$		
Gravier O 3/4 a	10,00\$	12,00\$	
Gravier 0 3/4 B	9,00\$	10,65\$	
Gravier 0 2 1/2	10,00\$		
Gravier 0 1/2	4,75\$		
Sable	4,75\$	8,00\$	
Abrasif			20,90\$
Pierre concassée 0 3/4	13,50\$	17,55\$	14,25\$
0 3/4 B			11,50\$
Pierre concassée 0 2 1/2		17,50\$	13,15\$
Pierre concassée 0 1/2	11,50\$		15,85\$
			17,25\$

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De prendre les différents produits chez les soumissionnaires si ceux-ci respectent les normes au niveau de la qualité de la granulométrie avec vérification de l'analyse. Si les entrepreneurs ne peuvent respecter les conditions demandées, nous verrons à prendre les produits de l'autre plus bas soumissionnaire conforme.

Que le prix à la tonne comprend les frais de chargement et de pesée. Les taxes sont non comprises.

Que la municipalité se réserve le droit de prendre en tout temps du matériel **selon ses besoins et la proximité des lieux et de la sorte qu'elle désire utiliser de faire effectuer une analyse de granulométrie si elle le désire.**

Que les soumissions reçues font partie de la présente.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-11 ACHAT D'ARDOISE**

Attendu que le conseil municipal désire essayer un nouveau produit d'ardoise dans certains chemins municipaux ;

Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'acheter 2 000 tonnes d'ardoise de la compagnie Ardoise Kingsbury au prix de 10\$ la tonne pour faire un rechargement dans un secteur du chemin Plante et du rang 9.

Que le prix à la tonne comprend les frais de chargement et de pesée. Les taxes sont non comprises.

**D'affecter tout le fonds réservé « réfection et entretien des chemins » pour l'accomplissement de ces travaux.**

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-12 FAUCHAGE DE BORD DE CHEMINS**

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'engager Monsieur Marc Morin pour effectuer le fauchage des bordures de routes pour l'an 2015 au coût de 2 100\$ plus taxes à forfait. Que Monsieur Michael Caron, responsable de la voirie, lui indique les chemins à faire. Que les travaux devront être réalisés entre le 10 juillet et le 31 juillet 2015.

Que le secteur des chemins Lacroix et St-Cyr soit fait seulement à la fin juillet pour permettre aux abeilles de la Miellerie Fleur en pot de butiner en bordure de la route.

**ADOPTION : 6 POUR**

**LOISIRS ET CULTURE :**

**2015-03-13 FÊTE DES BÉNÉVOLES AU MOIS D'AVRIL**

Attendu que les membres du conseil sont d'accord à ce que l'intervenante en loisirs élabore une soirée pour remercier les bénévoles de notre municipalité.

Attendu que le conseil municipal désire souligner le travail accompli par ces bénévoles;

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon, et résolu de présenter un spectacle d'humour aux bénévoles de notre municipalité et d'allouer un budget de 750\$ pour l'organisation de la fête.

Que cette soirée soit prévue un vendredi durant le mois d'avril.

Que l'intervenante en loisirs est autorisé pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à demander un permis de boisson, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-14 CANTINE TERRAIN DE BALLE**

Attendu que Madame Jacinthe Pellerin a signifié qu'elle ne renouvelera pas la location de la cantine du terrain de balle pour la prochaine saison estivale ;

Attendu qu'une annonce pour trouver quelqu'un intéressé à opérer et à offrir le service de la cantine du terrain de balle pour la prochaine saison estivale a été publiée dans l'info municipal de février ;

Attendu que deux personnes ont donné leur nom et désirent rencontrer le conseil (Annick Dufort et Michaël Bolduc) ;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu de rencontrer les deux personnes.

**ADOPTION : 6 POUR**

Monsieur Bégin a mentionné à la directrice qu'il est intéressé au poste de responsable du terrain de balle avec un aide. Il a des soirs qu'il ne pourrait être disponible. Ce dernier fournira son horaire à l'avance.

### **2015-03-15 ENGAGEMENT RESPONSABLE DU TERRAIN DE BALLE ET ASSISTANT**

Il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude engage Monsieur Antoine Bégin comme responsable du terrain de balle et autres travaux connexes comme journaliers.

De payer un salaire de 10,72\$ pour l'entretien du terrain.

De payer un salaire fixe de 20\$ par soir de balle pour l'entretien régulier.

De payer un salaire fixe de 35\$ par jour de tournoi.

Que Monsieur Bégin doit référer à l'aide remplaçant du terrain de balle dans le cas d'une impossibilité de sa part.

Que la municipalité de Saint-Claude engage, Monsieur Alex Pellerin, comme aide remplaçant du responsable du terrain de balle et autre travail connexes comme journalier selon les besoins et à la demande d'Antoine Bégin, responsable du terrain au même tarif.

Ils sont responsables de l'entretien général du terrain et de la préparation du terrain avant le début des activités. Il doit faire les lignes avant la première partie de chaque soir de balle et il doit allumer et éteindre les lumières en temps opportun. Il doit remettre au marqueur le contrôle du tableau et le ranger à la fin de chaque soir. Il doit aussi effectuer ces tâches lors d'un tournoi.

**ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-03-16 RÉSEAU BIBLIO : RESPONSABLE ET REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Il est résolu que madame Shirley Desruisseaux soit nommée responsable et que le conseiller Yves Gagnon soit nommé comme représentant de la municipalité de Saint-Claude auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie (CRSBE).

**ADOPTION: 6 POUR**

**Le conseiller Yves Gagnon accepte cette tâche de représentant, mais demande d'aménager le seuil de porte pour une meilleure accessibilité au local de la bibliothèque, 565, rang 7.**

### **TABLE DE CONCERTATION POUR LES AINÉS DU VSF : INVITATION AU SALON INFO-AINÉS ET DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

### **2015-03-17 CAISSE POPULAIRE DES HORIZONS : PROJET D'ACQUISITION**

ATTENDU les discussions entre la municipalité et les dirigeants de la Caisse Desjardins des Horizons quant aux différents scénarios à évaluer, tels que le maintien des services de la Caisse Desjardins des Horizons, l'acquisition de cet immeuble avec ou sans locataires, l'aménagement d'un local au deuxième étage du bureau municipal pour conserver le service aux membres;

ATTENDU la *Résolution numéro 2013-10-15* à l'effet d'informer la direction de la Caisse Desjardins des Horizons que la Municipalité ne peut pas acquérir un bien principalement aux fins de le louer;

ATTENDU la *Résolution numéro 2014-03-22* à l'effet d'informer la direction de la Caisse Desjardins des Horizons que la Municipalité peut leur offrir un local au deuxième étage du bureau municipal pour aménager un endroit pour le service de la Caisse;

ATTENDU QUE la Municipalité a réévalué ses besoins actuels et futurs pour l'acquisition de cet immeuble, notamment aux fins de mettre en place un centre d'archives municipales ou encore, d'y prévoir un local destiné aux activités sportives;

VU l'article 14.2 du *Code municipal du Québec* prévoyant qu'une municipalité peut posséder des immeubles à des fins de réserve foncière;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu :

1. QUE le préambule en fait partie intégrante;
2. QUE la municipalité avise la Caisse Desjardins des Horizons qu'elle serait prête à acquérir l'immeuble situé au 567, Rang 7 à Saint-Claude (à l'intention), pour des besoins municipaux actuels et futurs et mandate le Maire et la directrice générale pour négocier les conditions d'une telle acquisition qui devront faire l'objet d'une approbation par le conseil.

**ADOPTION: 6 POUR**

**C.A. MDELCC, DRAGAGE À L'EMBOUCHURE DE DEUX TRIBUTAIRES DU LAC BOISSONNEAULT**

La municipalité a obtenu du ministère du Développement Durable Environnement et des Changements Climatiques, le certificat d'autorisation pour le dragage des tributaires du lac Boissonneault. Le conseil autorise la directrice générale et l'officier en bâtiment de demander des estimations pour la réalisation de ses travaux.

**2015-03-18 DEMANDE DE CHANGEMENT RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT - PRÉLÈVEMENT**

Attendu que le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) est entrée en vigueur le 14 août 2014 à l'exception des articles 11-30 qui entre en vigueur le 2 mars 2015,

Attendu que l'application des articles 11-30 a été confiée aux municipalités,

Attendu que les documents à fournir au règlement permis et certificats ne rencontrent pas les exigences du RPEP,

Il est résolu par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand de mandater Maxime Turcotte, conseiller en aménagement du territoire et/ou aménagiste de la MRC du Val Saint-François d'apporter les corrections au règlement permis et certificats 2008-274 afin d'être en mesure d'appliquer les articles 11-30 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

**ADOPTION: 6 POUR**

**NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES ET LISTE DES DONATEURS**

Le rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons (contributions électorales et la liste des donateurs) des deux candidats de l'élection partielle du 22 mars 2015 selon l'article 513,2 L.E.R.M.

Les deux candidats ont déclaré n'avoir reçu aucun don ni contribué à sa propre campagne électorale.

Ils ont été élus par acclamation le 20 février 2015.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

Les déclarations d'intérêt des nouveaux élus municipaux pour les postes suivants: conseillers no 3 et no 4 ont été déposés à cette séance.

**DÉPÔT DES SERMENTS POUR LE RÈGLEMENT DU CODE ÉTHIQUE DES ÉLUS NO 2014-298**

Les serments « Loi sur l'éthique et la déontologie règlement no 2014-298 » des nouveaux élus municipaux pour les postes suivants: conseillers no 3 et no 4 sont déposés.

**Monsieur Gagnon annonce qu'il a déjà suivi la formation.**

**2015-03-19 FORMATION NOUVEAUX ELUS / COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE**

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le membre du conseil, Étienne Hudon-Gagnon soit autorisé à assister à la formation de la FQM ou par les avocats sur comportement éthique et déontologie;

La municipalité s'engage à défrayer les coûts reliés à cette formation (inscription, repas et déplacement) sur présentation de pièces justificatives.

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les **six mois du début de son mandat**, participer à une telle formation. Le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours suivant sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil. La Fédération québécoise des municipalités ainsi que l'Union des municipalités du Québec offrent cette formation.

**ADOPTION : 6 POUR**

**2015-03-20 FORMATION DES COMITÉS**

Il est proposé par la conseillère Diane Roy, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de former les comités suivants:

**Comité municipal**

<b>Sécurité publique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Incendie</li><li>• Police</li><li>• mesure d'urgence</li></ul>	Bruno Marchand	Marco Scrosati	Yvon Therrien
<b>Transport - Voirie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réseau routier</li><li>• Éclairage de rues</li></ul>	Marco Scrosati	Étienne Hudon-Gagnon	Diane Roy
<b>Lac Boissonneault</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lac Boissonneault</li><li>• Barrage</li></ul>	Bruno Marchand	Diane Roy	Étienne Hudon-Gagnon
<b>Loisirs - culture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Salle</li><li>• Activités</li><li>• Parcs</li><li>• Bibliothèque</li><li>• Info-municipal</li></ul>	Yves Gagnon	Yvon Therrien	Marco Scrosati
<b>Embellissement</b>	Yves Gagnon	Marco Scrosati	Diane Roy
<b>Représentant</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Trans-Appel</b></li></ul>	Yvon Therrien	Substitut Bruno Marchand	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>C.É école</b></li></ul>	Marco Scrosati	Substitut Bruno Marchand	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>C.C.U</b></li></ul>	Yves Gagnon	Substitut Étienne Hudon-Gagnon	
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réseau Biblio</b></li></ul>	Yves Gagnon		

**ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-03-21 RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCESLOGIS QUÉBEC**

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Saint-Claude ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis sont nécessaires à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Sur proposition du conseiller Bruno Marchand et appuyé par Diane Roy, il est résolu, unanimement,

Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, au ministre des Finances, M. Carlos Leitao et à Karine Vallières, députée.

**ADOPTION: 6 POUR**

### **2015-03-22 SAISIE PAR HUISSIER – TAXES IMPAYÉES**

Attendu que l'officier en bâtiment, secrétaire annonce aux membres du conseil que des contribuables font défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu

D'autoriser le maire à signer les brefs de saisie pour les dossiers présentés.

De mandater l'étude Carbonneau, Morin SENC de procédé pour ces dossiers à moins de règlements avant la transmission aux huissiers.

Dossier no client : 212

Dossier no client : 649

**ADOPTION : 6 POUR**

## **DÉPÔT REGISTRE DES BÂTIMENTS À RISQUE D'AMIANTE**

Le dépôt du registre des bâtiments à risque d'amiante est reporté au mois d'avril.

**Le conseiller Bruno Marchand spécifie qu'avant de faire l'acquisition de la caisse. Un rapport registre d'amiante devra être fourni.**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Roger Plante émet un commentaire concernant l'ardoise et demande une précision concernant le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

## **2015-03-23 LES COMPTES**

Attendu que les membres du conseil ont bien vu et lu les listes complètes des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses;

Il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201500132 au 201500226 un montant total de 92 729,67\$.

Les paies du mois de février 2015 pour un total 21 604,08\$.

**ADOPTION : 6 POUR**

## **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de février 2015.

## **Varia**

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est proposé par le conseiller Bruno Marchand.

**HEURE:** 21h26.

\_\_\_\_\_ Maire

\_\_\_\_\_ Officier en bâtiment et environnement -  
secrétaire